

Attaques inédites contre l'exercice du droit de grève

Nous vous avons alerté à la rentrée sur des attaques inédites et inacceptables contre l'exercice du droit de grève subies par les agent-es du Louvre. En effet, la direction de cet établissement a décidé, au coeur de l'été, et sans aucune information préalable ni des personnels ni des organisations syndicales, d'exhumer une circulaire datant 2003 et visant à écraser la contestation à travers une politique de la misère.

Le texte en question, dite circulaire Raffarin, avait à l'époque pour objectif de faire taire les grévistes de l'Education nationale en ciblant le porte-monnaie des enseignant-es : chaque jour non travaillé entre 2 journées de grève était comptabilisé comme absence et donnait donc lieu à retenue sur salaire (pour faire simple, le gouvernement Raffarin entendait ainsi prélever le mercredi des enseignant-es grévistes les mardi et jeudi).

Cette disposition n'avait jamais jusqu'alors été appliquée au MCC, y compris sous les gouvernements de droite...

lisez la suite de cette déclaration ci-dessous.